

COMMUNE DE PONT-DE-BEAUVOISIN (SAVOIE)
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2018

Présents : M. Raymond FERRAUD, Maire, Mme Anne MICHEL, M. Roland PERROUSE, M. Christian BERTHOLLIER, Mme Lily GENSBITTEL, M. Daniel LOMBARD, Mme Marie-Jeanne D'HABERES, M. Olivier CASTELIN, Mme Muriel GOBINET, Mme Louisa BELAGGOUNE, Mme Bernadette MORELLE, M. Thierry MERMET PEROZ, Mme Céline YACONO, Mme Monique SANVIDO, Mme Anny LABARRE, M. Pascal LECOCCQ

Absents excusés : M. Jean PAGNIEZ, M. Laurent REMOLIF et M. Jean-Luc ROMPION

Pouvoirs : M. PAGNIEZ à Mme BELAGGOUNE, M. REMOLIF à M. BERTHOLLIER, M. ROMPION à Mme SANVIDO

Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 janvier 2018 : aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité du Conseil Municipal

02012018 – Attribution des marchés de travaux pour la restructuration de l'Ecole Maternelle :

Monsieur le Maire rapporte qu'à l'issue de la consultation lancée pour les travaux de restructuration de l'Ecole Maternelle, la Commission MAPA s'est réunie le 18 janvier 2018 pour ouvrir les plis reçus et le 2 février 2018, suite à l'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre selon les critères de sélection définis dans l'AAPC et le règlement de consultation :

- Prix des prestations : 40 %
- Valeur technique : 45 %
- Délai : 15 %

Après avoir pris connaissance du rapport de l'analyse et du classement des offres, Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1°) d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Lot n° 01 (terrassement, VRD, aménagements extérieurs) :

- Entreprise EIFFAGE TP RAA de Voglans (73240)
- Montant HT : 64 992,65 € HT
- Montant TTC : 77 991,18 € TTC

Lot n° 02B (déconstruction, gros œuvre, maçonnerie) :

- Entreprise PERROUSE CONSTRUCTIONS de Belmont-Tramonet (73330)
- Montant HT : 175 003,89 €
- Montant TTC : 210 004,67 € TTC

Lot n° 03 (charpente bois, couverture zinc, ossature bois, bardage) :

- Entreprise AVENIR BOIS de Vif (38450)
- Montant HT : 179 457,58 €
- Montant TTC : 215 349,10 €

Lot n° 04 (étanchéité) :

- Entreprise SAS TECHNIQUES D'ETANCHEITE de Pringy (74370)
- Montant HT : 29 777,61 €
- Montant TTC : 35 733,13 €

Lot n° 05 (ravalement de façades) :

- Entreprise ALPIBAT d'Eybens (38320)
- Montant HT : 26 040,22 €
- Montant TTC : 31 248,26 €

Lot n° 06 (menuiseries extérieures et intérieures bois, fermetures) :

- Entreprise CARRE de Romagnieu (38480)
- Montant HT : 144 748,90 €
- Montant TTC : 173 698,68 €

Lot n° 07 (faux plafonds, acoustiques) :

- Entreprise GAUTHIER de Champagneux (73240)
- Montant HT : 11 191,71 €
- Montant TTC : 13 430,05 €

Lot n° 08 (plaquisterie) :

- Entreprise SIDC de Vif (38450)
- Montant HT : 61 000,00 €
- Montant TTC : 73 200,00 €

Lot n° 09 (peintures) :

- EURL SYLVAIN de Saint André-le-Gaz (38490)
- Montant HT : 17 545,64 €
- Montant TTC : 21 054,77 €

Lot n° 10 (sols collés) :

- SARL BAILLY de Seyssinet-Pariset (38170)
- Montant HT : 27 995,00 €
- Montant TTC : 33 594,00 €

Lot n° 11 (carrelages) :

- Entreprise SOGRECA de Saint Martin-d'Hères (38400)
- Montant HT : 5 588,85 €
- Montant TTC : 6 706,62 €

Lot n° 12 (serrurerie) : pas d'offre

Lot n° 13 (électricité, courants forts et courants faibles) :

- Entreprise ELEC PARTNERS de Villefontaine (38090)
- Montant HT : 36 713,60 €
- Montant TTC : 44 056,32 €

Lot n° 14 (plomberie, chauffage, ventilation) :

- Entreprise DECLICS de Saint Chef (38890)
- Montant HT : 61 921,00 €
- Montant TTC : 74 305,20 €
- + Option (remplacement de la chaudière) : 10 582,00 € HT (12 698,40 € TTC)

2°) de déclarer le lot n° 12 (serrurerie) infructueux en l'absence d'offre,

3°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises attributaires et à passer un marché pour le lot n° 12 conformément à l'article 30 du décret 2016-360.

02022018 – Convention de mandat avec le SMAPS pour la mise en réseau de Bibliothèques :

Dans le cadre de la mise en réseau des Bibliothèques, le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard propose aux communes de signer une convention de mandat l'autorisant à lancer une consultation pour choisir un logiciel commun à toutes les communes. Le SMAPS s'engage également à solliciter des aides financières et à conventionner avec Savoie Biblio.

Les communes s'engagent, quant à elles, à financer l'achat et l'installation du logiciel ainsi que la formation des utilisateurs après déduction des subventions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet et autorise M. le Maire à signer la convention de mandat à intervenir avec le SMAPS.

La séance est close à 20h45.

 Le Maire,
Raymond FERRAUD

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Pont-de-BeaVOISIR, Savoie. The stamp contains the text 'MAIRE LE PONT-de-BEAUVOISIR' and 'Savoie'. A large, dark handwritten signature is written over the stamp and extends to the right, where it is followed by the printed name 'Raymond FERRAUD' and the title 'Le Maire,'.